

estimons nécessaire qu'une rencontre secrète et officieuse ait lieu au plus tôt entre des représentants accrédités des deux parties; (fin du message du MINISTRE des affaires étrangères).

24/5/53

DOC 2966 770 201.2.310

Le Ministre des Affaires Etrangères m'a donné instruction de répondre dans les termes ci-après à la note du Colonel Gamal Abd el Nasser que je lui ai fait parvenir:

1. Nous avons lu et apprécié la note qui nous a été transmise.
2. Nous avons relevé que les sujets dont traite cette note comprennent les points suivants a) cessation de toute propagande hostile b) abstention de tout acte d'hostilité c) libre passage par le canal de Suez des navires à destination ou venant d'Israel d) soutien de la part d'Israel en vue d'obtenir l'attribution d'une aide économique à l'Egypte e) appui par Israel des aspirations nationales légitimes de l'Egypte au moyen de son influence sur ses amis et sur l'opinion publique.
3. L'exécution des trois premiers points a) b) et c) dépend de l'Egypte et se vérifiera par les faits. Nous serons heureux, quant à nous d'enregistrer toute action positive en ce sens aussi bien que l'omission de toute action de caractère négatif.
4. Nous sommes convaincus que dans ces jours décisifs pour l'Egypte et pour la région toute entière il est particulièrement important d'arriver sans retard à éliminer toute tension à la frontière israelo-égyptienne.
5. En ce qui concerne le libre passage des navires par le canal de Suez nous avons déjà mis en relief dans un message précédent et jugeons nécessaire de souligner à nouveau que l'Egypte est tenue de satisfaire à cette demande en vertu de la Convention générale d'armistice et des décisions du Conseil de sécurité. Il nous semble que la position internationale de l'Egypte dans sa lutte actuelle serait singulièrement renforcée si elle remplissait cette obligation internationale.

6. En ce qui concerne la position d'Israël à l'égard de l'Égypte nous avons une profonde sympathie pour ses aspirations légitimes et nous espérons qu'elle réussira à les satisfaire et qu'aucune atteinte ne sera portée de ce fait à la paix de la région ni à la paix du monde. Israël a donné une preuve concrète de son attitude à l'égard des aspirations légitimes des peuples de la région par son vote à l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de l'indépendance de la Lybie, vote qui pesa de manière décisive dans la balance. Nous ne pouvons cependant, tant que les États voisins refuseront de conclure la paix avec nous, ignorer les dangers pour notre avenir que laissent apparaître certains développements. Il ne nous sera guère possible, par exemple, de favoriser les livraisons d'armes à l'Égypte ni le renforcement de son potentiel militaire tant que nous n'aurons pas entre les mains les preuves d'un progrès concret vers un règlement définitif et vers la paix.

7. Nous avons toujours encouragé l'attribution d'un aide économique à l'Égypte et nous avons souhaité sans réserve au Gouvernement actuel de l'Égypte de réussir dans la mise en oeuvre de ses plans de réformes intérieures. Israël est prêt à développer son action dans ce sens. Il est toutefois évident que les possibilités d'agir avec plus d'ampleur en vue de mobiliser l'opinion publique en faveur d'une aide économique à l'Égypte aussi bien qu'en faveur de ses aspirations en général dépendent de l'amélioration du climat général des relations entre les deux pays.

8. En vue de renforcer la confiance mutuelle, de clarifier les questions concrètes qui ont été soulevées dans les divers messages échangés entre nous jusqu'à ce jour et dans le but de rechercher s'il est possible au stade actuel de réaliser un progrès réel vers un règlement général et de déterminer quelles sont les mesures préliminaires utiles à cette fin, nous